

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Référence
008-2026

Objet de la délibération
Désignation des délégués de la commune au sein des différents syndicats

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2026 et le 27 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, HERBLOT Laëtitia, JESUS DE OLIVEIRA FRESCO Mélissa, TASSET Muriel, MM : LENOIR Joseph, MOREAU Michaël, PONTET Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUERIN Vincent à M. DESNOUE Jérôme

Absent(s) : M. DUFOUR Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme BOUR Vanessa

Objet de la délibération :

Désignation des délégués de la commune au sein des différents syndicats

Vu les articles L5211-7 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes,

Monsieur le maire rappelle que les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative,

Vu l'article L2121-21 du CGCT, permettant aux membres du conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner des délégués titulaires et délégués suppléants de la commune de Champmotteux auprès des syndicats dont la commune adhère,

Après avoir communiqué à chaque membre, la liste des syndicats relatant le nombre de délégués à élire, Monsieur le maire, invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de ne pas procéder à l'électionn par bulletin secret,
- **désigne** dans chaque syndicat les conseillers suivants :

Syndicats	Délégués titulaires	Délégués suppléants
SIÈGE	Franck PONTET	Aude HARDY
SIRPP	Jérôme DESNOUE Vanessa BOUR	Mélissa JESUS DE OLIVEIRA FRESCO Muriel TASSET
SMYOS	Franck PONTET	Jérôme DESNOUE
PNR Comité syndical	Joseph LENOIR Jérôme DESNOUE	Laëtitia HERBLOT Michaël MOREAU
Groupe de travail SPANC	Jérôme DESNOUE	Michaël MOREAU

- **autorise** Monsieur le maire à transmettre les désignations comme énoncées ci-dessus aux représentants des syndicats.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance,
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de l'Essonne.

Publication ou notification du :
31/03/2026

